

## Les ambiguïtés référentielles ou les pièges de la référence

Michel Galmiche

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Galmiche Michel. Les ambiguïtés référentielles ou les pièges de la référence. In: Langue française, n°57, 1983. Grammaire et référence. pp. 60-86;

doi : 10.3406/lfr.1983.5157

[http://www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1983\\_num\\_57\\_1\\_5157](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1983_num_57_1_5157)

---

Document généré le 13/06/2016

## LES AMBIGUÏTÉS RÉFÉRENTIELLES OU LES PIÈGES DE LA RÉFÉRENCE

### O. Introduction

La notion d'« ambiguïtés référentielles », bien qu'introduite à une date relativement récente en linguistique, a donné lieu à une quantité impressionnante de travaux. Il s'agit, pour l'essentiel, d'un ensemble disparate d'articles relativement courts<sup>1</sup> qui, à coups d'exemples, de formules, de représentations proposent, chacun, une structuration conceptuelle de phénomènes divers, le tout étant étrangement imbriqué dans un dédale terminologique peu engageant. On voudrait donc tenter de mettre un peu d'ordre dans cet entrelacs de propositions afin de mieux cerner les phénomènes abordés, tout en cherchant à mesurer leur importance relative.

Et tout d'abord, que faut-il entendre par « ambiguïté » dans ce contexte? Bien qu'il faille garder à ce terme son acception habituelle (i.e. possibilité de comprendre une phrase de plusieurs manières), il ne s'agira certes pas de ce à quoi le cadre génératif nous a habitués, à savoir la distinction syntactico-sémantique qui se fonde, par exemple, sur les deux interprétations de *la vue d'un serpent est étonnante*. Il s'agit là, pour ainsi dire, d'ambiguïtés « théoriques », inhérentes à certaines phrases envisagées en tant que *types* – et non en tant qu'*occurrences* – et on ne se préoccupe pas des cas (peu probables d'ailleurs) où il pourrait y avoir des malentendus parmi les locuteurs. Tout autre est la situation des ambiguïtés référentielles car pour *référer*, il faut *utiliser* une phrase et ce faisant, on établit une relation entre des mots et des événements, des individus, des objets qui doivent être identifiés comme tels par l'interlocuteur, dans une situation donnée, pour que la phrase puisse être comprise<sup>2</sup>.

1. Une exception, toutefois : la thèse de G. Kleiber (1979) qui consacre une importante partie à ce problème; il y sera largement fait appel ici.

2. La confusion entre les deux types d'ambiguïté qu'on vient d'évoquer est souvent entretenue par le fait que le verbe *comprendre* est lui-même ambigu. Ainsi, confronté à l'exemple classique : *La note est juste*, un interlocuteur pourra dire : « J'ai *compris* qu'il s'agissait d'une facture et non d'une note de musique » ou bien « J'ai *compris* de quelle facture il s'agissait ».

Or, contrairement aux apparences, c'est là une tâche qui n'est pas toujours aisée, témoin les fréquentes demandes de précisions, de compléments d'information qui parsèment les échanges linguistiques pour débusquer le malentendu ou la méprise. Sans doute, les trois types d'ambiguïté abordés ici (lecture transparente/opaque, lecture spécifique/non spécifique, utilisation attributive/référentielle) sont loin d'épuiser l'ensemble des phénomènes liés à la référence dans l'échange linguistique. Toutefois, le linguiste peut espérer que par l'étude de ces quelques « pièges », il pourra se faire une idée moins abstraite du vaste problème de la référence.

Précisons que l'approche adoptée s'est voulue essentiellement non technique. En particulier, ne seront pas abordés les problèmes de représentation sémantico-logiques<sup>3</sup>, problèmes qui sont d'ailleurs subordonnés à la question de savoir si les phénomènes en question ressortissent au domaine sémantique ou au domaine pragmatique. Seules, en effet, les distinctions d'ordre sémantique peuvent prétendre à une prise en charge par une structure sous-jacente. Bien qu'on n'ait pas tenté de trancher cette question, les analyses qui suivent ne laissent guère de doute quant au caractère pragmatique de ces distinctions (cette affirmation pourrait être amendée dans le seul cas de la distinction lecture spécifique/non spécifique).

## 1. Transparence opacité

La première difficulté qui surgit lorsqu'on aborde la distinction transparence/opacité vient du fait qu'il s'agissait à l'origine d'une préoccupation de logiciens. Disons, pour simplifier, que, soucieux qu'il est d'établir les règles d'un raisonnement juste, le logicien en vient à constater que certaines formes de la langue naturelle font obstacle à l'application de ces règles. La langue sera alors considérée comme comportant des zones d'obscurité susceptibles de compromettre la validité du raisonnement. Ainsi, nous avons tous constaté qu'il est possible de désigner un individu de plusieurs manières : Paul, par exemple, peut être à la fois le fils de Jules, le garde champêtre, l'ivrogne du village, etc. Ces expressions sont donc équivalentes lorsqu'il s'agit simplement de *référer* à cette personne. Or si elles sont équivalentes elles doivent pouvoir être substituables sans altérer la valeur de vérité des phrases dans lesquelles elles sont employées (i.e. la substitution doit pouvoir se faire *salva veritate*)<sup>4</sup>.

Autrement dit, s'il est vrai que (1) :

(1) *J'ai vu Paul.*

3. Voir M. Galmiche (1977) pour une présentation sommaire de ce problème et une bibliographie.

4. Ce principe est connu sous le nom de « loi de Leibniz ». On peut le formuler également à la manière de Russell (1956) : « Le nom lui-même n'est qu'un moyen d'indiquer la chose, et il n'intervient pas dans ce que vous assertez, de sorte que si une chose a deux noms vous faites exactement la même assertion quel que soit celui dont vous vous servez... » (p. 245). Voir aussi sur cette question F. Recanati (1979).

il sera également vrai que (2)

(2) *J'ai vu le fils de Jules.*

Que penser alors du couple de phrases (3) et (4)?

(3) *Œdipe voulait épouser Jocaste.*

(4) *Œdipe voulait épouser sa mère.*

Il faut bien admettre que la pièce de Sophocle aurait eu une tout autre tournure si Œdipe avait manifesté son désir de commettre l'inceste. Certes, si (3) est vraie, (4) peut l'être également (pour le spectateur par exemple), mais elle ne le sera pas si elle est comprise comme devant rapporter fidèlement le désir d'Œdipe. Ainsi, comme l'ont indiqué G. Frege (1892) puis W. V. Quine (1960) la règle permettant la substitution d'expressions co-référentielles ne peut plus s'appliquer dans ce genre de contextes car elle ne préserve pas *nécessairement* la valeur de vérité de la proposition. Tel est le diagnostic du logicien.

Quant au linguiste, il y verra avant tout une source d'*ambiguïté*.

### 1.1. *Mise en évidence*

Reprenons notre premier exemple et admettons que je connaisse Paul comme étant le fils de Jules, le garde champêtre, l'ivrogne du village. Supposons maintenant que Jeanne, une jeune fille d'un village voisin, m'ait laissé entendre qu'elle voulait épouser cette personne.

Mentirai-je si je rapporte ce fait à un interlocuteur au moyen de (5)?

(5) *Jeanne veut épouser l'instituteur.*

Pas nécessairement, car il se peut fort bien que Jeanne m'ait parlé de ses projets matrimoniaux concernant l'instituteur et que j'aie fini par comprendre qu'elle se méprenait et qu'il s'agissait en réalité de Paul, le garde champêtre. J'aurai néanmoins rapporté le projet de Jeanne tel qu'il est conçu par Jeanne. Certes, il est vraisemblable que je ne prononcerai (5) que si je suppose que mon interlocuteur a également admis la méprise de Jeanne. Toutefois, si je n'en suis pas sûr, il m'est toujours possible de signaler explicitement que la description *l'instituteur* n'est que le fait de Jeanne. Si je prolonge (5), par (6) par exemple :

(6) *...mais il n'est pas instituteur, il est garde champêtre.*

mon interlocuteur comprendra alors que je me dissocie de la description que j'ai utilisée.

A l'opposé, au lieu de (5), je pourrais naturellement dire (7) :

(7) *Jeanne veut épouser le garde champêtre.*

Mais là encore, il m'est possible de signaler la méprise de Jeanne, en prolongeant par exemple ma phrase par (8) :

(8) ...mais elle croit { qu'il est instituteur. }  
                                  { que c'est l'instituteur. }

Mon interlocuteur comprendra alors que c'est moi et moi seul qui suis responsable de la description *le garde champêtre*.

Ainsi, le linguiste estimera que l'utilisation de phrases comme (5) et (7) peut être la source d'une ambiguïté : il se peut en effet que l'interlocuteur se demande si la description utilisée est le fait de la personne dont il rapporte le désir ou celui du locuteur lui-même. Bien entendu, cette situation disparaît lorsque le locuteur est le rapporteur de son propre désir; c'est le cas des énoncés à la première personne : si Jeanne dit, par exemple :

(9) *Je veux épouser l'instituteur.*

son énoncé pourra être vrai ou faux (et il sera faux étant donné mes connaissances relatives à Paul) mais la description *l'instituteur* sera nécessairement le fait de Jeanne, le locuteur.

Pour qu'il y ait possibilité d'ambiguïté, il faut donc : (a) que le locuteur rapporte les désirs, les croyances, les dires d'une autre personne; (b) cette autre personne devient alors le sujet du verbe principal de la phrase; (c) le verbe principal appartient à la catégorie des verbes dits d'« attitude propositionnelle » (i.e. *vouloir, croire, penser, etc.*, et même *dire* dans le discours indirect).

Quant aux deux termes de l'ambiguïté, l'usage s'est peu à peu établi, chez les linguistes, de les désigner par les expressions *lecture opaque/lecture transparente*. Ainsi, lorsque la description est attribuable au sujet du verbe d'attitude propositionnelle on parlera de lecture opaque et c'est dans ce cas qu'aucune substitution ne sera possible. Par contre, lorsque la description est attribuable au locuteur on parlera de lecture transparente et là, certaines substitutions seront possibles : i.e. toutes celles que le locuteur admettrait.

## 1.2. Discussion

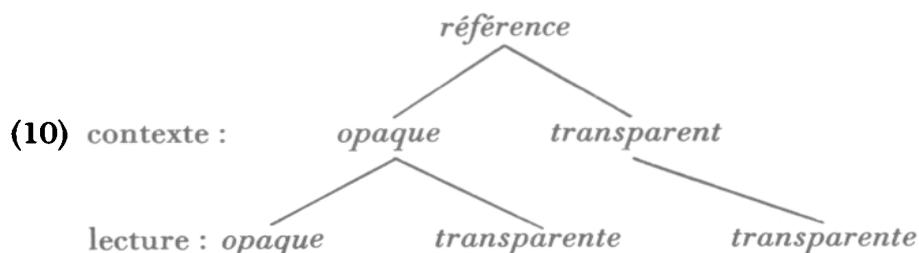
### – Une précision d'ordre terminologique

En fait, la différence des points de vue du logicien et du linguiste a eu pour effet un glissement terminologique qui est une source fréquente de confusion. Comme on l'a vu, à l'origine, c'est l'échec de l'application de la loi de Leibniz qui était au centre des préoccupations : étaient déclarés *opaques* les *contextes* dans lesquels la substitution d'expressions co-référentielles ne préservait pas la valeur de vérité de la proposition et *transparentes* les *contextes* où la substitution était permise (Quine, 1960, 1961). On parlait même d'expressions « en position opaque » ou « en

position transparente <sup>5</sup> ». Or, sur le plan linguistique seuls présentent un intérêt les contextes susceptibles de faire naître une ambiguïté c'est-à-dire les contextes opaques. Un contexte transparent comme :

(10) *Jeanne a épousé* —————

indique sans ambiguïté possible que le responsable de la description sera le locuteur. C'est pourquoi il convient de distinguer soigneusement *contextes* et *lectures*. Ainsi les contextes transparents ne permettent que la lecture transparente, alors que les contextes opaques peuvent induire une lecture opaque ou une lecture transparente; c'est ce que résume le schéma proposé par G. Kleiber (1979) :



#### – Portée de l'ambiguïté

Bien que la présentation qu'on vient de donner corresponde à l'approche la plus communément admise (cf. notamment J. McCawley (1971), E. Keenan (1972), P. Cole (1975)), on peut néanmoins lui adresser un certain nombre d'objections dont la plus importante est qu'elle néglige quelque peu les conditions normales de la communication. En particulier, la priorité accordée au critère de la substitution risque de donner une image beaucoup trop tranchée de la situation. En effet, l'alternative est la suivante : *a*) la description est le fait du sujet du verbe d'attitude propositionnelle, et alors aucune substitution n'est possible : la lecture est opaque; *b*) la description est le fait du locuteur, les substitutions sont possibles : la lecture est transparente. Commençons par remarquer que même dans l'hypothèse de la lecture opaque, certaines substitutions sont néanmoins possibles, c'est le cas des expressions synonymiques. Ainsi je ne trahirai nullement les pensées, les croyances ni les désirs de Jeanne – c'est-à-dire que la lecture demeurera opaque – si au lieu de dire (5) (Jeanne veut épouser l'instituteur), je dis (11) :

(11) *Jeanne veut épouser le maître d'école.*

5. Pour Quine (1960), les expressions en position opaque sont considérées comme « non purement référentielles »; et il rassemble sous cette étiquette des phénomènes linguistiques tout à fait hétérogènes : ainsi à côté des expressions apparaissant dans les compléments des verbes d'attitude propositionnelle figurent des exemples comme : « *Cicéron* » contient sept lettres; *Cicéron* = *Marcus Tullius*; *Marcus Tullius* contient sept lettres. Or ici, l'échec de la substitution est dû à la confusion entre *mention* et *usage*. J. M. Bell (1973) signale d'ailleurs que le texte de Quine ne permet pas de décider si l'application de la loi de Leibniz constitue un test pour vérifier qu'une expression n'est pas purement référentielle ou bien une véritable définition.

En second lieu, et c'est plus troublant, la lecture transparente est caractérisée non seulement par le fait que le locuteur est responsable de la description mais qu'il ne l'est, en fait, que parce qu'il est en désaccord avec celle du sujet du verbe d'attitude propositionnelle, autrement dit les substitutions ne seraient possibles que dans ce cas particulier. Or, comme l'a montré J. Lawler (1977), la plupart du temps c'est bel et bien le locuteur qui est responsable de la description et celle-ci sera choisie de manière à ce que l'interlocuteur puisse repérer correctement le référent dont il est question. En outre, l'interlocuteur aura tout lieu de croire que cette description aurait pu tout aussi bien être utilisée par le sujet du verbe d'attitude propositionnelle, s'il avait lui-même rapporté ses propres désirs, croyances, etc. Ce n'est que s'il est confronté à quelque « incongruité » que l'interlocuteur abandonnera cette « hypothèse normale » et admettra qu'il y a disparité entre les croyances ou les connaissances du locuteur relatives au référent et celles de la personne dont il rapporte les paroles, les désirs, etc. D'où, comme l'indique G. Kleiber (1979) la nécessité d'envisager non plus deux, mais trois situations pour aborder ce phénomène.

On les décrira ici en faisant appel à la notion d'« univers de croyance ». Cette notion, introduite par J. T. Heringer (1969) peut être définie comme représentant *l'ensemble des propositions, qu'au moment où il parle, le locuteur tient pour vraies, ou qu'il cherche à imposer comme telles.* (R. Martin; à paraître.)

En ce qui concerne le problème de la référence on admettra par exemple qu'un individu I tient pour vraies un ensemble de propositions de genre : le référent  $x$  est  $SN_1$ ,  $SN_2$ ,  $SN_5$ , ce qui lui permettrait de le désigner par les descriptions correspondantes  $D_1$ ,  $D_2$  ou  $D_5$  alors qu'un individu I' ne tenant pour vraies que  $x$  est  $SN_1$  et  $x$  est  $SN_3$  ne pourra le désigner que par  $D_1$  ou  $D_3$  <sup>6</sup>. Si l'on désigne par L, le locuteur, par S le sujet du verbe d'attitude propositionnelle, par U l'univers de croyance de L et par U' l'univers de croyance de S on aura les trois possibilités suivantes :

- (i) *la description utilisée par L est conforme à celle(s) qu'aurait pu utiliser S; c'est le cas le plus fréquent : D appartient à l'intersection de U et de U' :  $D \in (U \cap U')$ .*
- (ii) *L prend seul en charge la description, celle-ci appartient à U, mais pas à U' (lecture transparente) :  $D \in U \wedge D \notin U'$ .*
- (iii) *L ne prend pas en charge la description, celle-ci appartient à U' mais pas à U (lecture opaque) :  $D \in U' \wedge D \notin U$ .*

Il s'agit donc d'une ambiguïté à trois termes que la dichotomie *lecture transparente/lecture opaque* ne permet pas de cerner. Celle-ci a d'ailleurs le défaut de limiter l'ambiguïté au cas particulier où le locuteur ne partage pas les croyances du sujet (cas (ii) et (iii)). Or, ce niveau

6. Chacun de ces SN peut naturellement, selon les contextes, se prêter plus ou moins facilement à la synonymie. Par ailleurs, cette présentation sommaire pourrait laisser croire que les SN en question représentent des descriptions objectives; or, il se peut très bien qu'elles résultent de jugements purement subjectifs, du genre  $SN_6$  : *l'imbécile*;  $SN_9$  : *le génie du lieu*, etc., liés à un certain nombre de présuppositions (M. de Fornel (1980)).

d'ambiguïté est lui-même dominé par un niveau logiquement antérieur où il s'agit de savoir si l'on a affaire au cas général (i) ou au cas particulier (ii) et (iii).

Notons finalement que cette ambiguïté peut se manifester en français même en l'absence d'un verbe d'attitude propositionnelle. Il y a, en effet, au moins une interprétation de (12) selon laquelle la description *son instituteur* est attribuable au sujet de la phrase et non au locuteur :

(12) *Jeanne a épousé son instituteur* <sup>7</sup>.

## 2. Spécificité/non-spécificité

Il s'agit là d'un phénomène bien connu mais dont la portée a été diversement estimée. Il se manifeste au niveau des syntagmes indéfinis dans des phrases comme (13) :

(13) *Berthe veut épouser un Italien*.

(13) est en effet ambiguë, selon que *un Italien* désigne un individu précis, ou bien quiconque pourrait satisfaire à la description *un Italien* : dans le premier cas, il existe un individu qui a, entre autres, la propriété d'être italien, et Berthe veut l'épouser, seulement le locuteur de la phrase n'a pas jugé bon de préciser son identité (il se peut même que Berthe ne la lui ait pas communiquée); dans le second cas, Berthe veut épouser quelqu'un qui aurait la nationalité italienne (n'importe quel Italien, ou bien n'importe quel homme, pourvu qu'il soit italien). Dans la première lecture, le syntagme *un Italien* est dit *spécifique*, dans la seconde, il est dit *non spécifique*.

### 2.1. Une confusion à éviter

On aura sans doute remarqué que dans (13) le locuteur rapporte les désirs ou les projets d'une autre personne, comme en témoigne la présence du verbe *vouloir* qui fait partie de la catégorie des verbes d'attitude propositionnelle. Autrement dit, le syntagme sur lequel porte l'ambiguïté se trouve dans ce que les logiciens auraient appelé un contexte opaque. (B. Hall-Partee (1972) et G. Ioup (1977) font explicitement appel à cette notion en abordant le problème de la spécificité et J. Fodor (1976) assimile purement et simplement lecture spécifique à lecture transparente et lecture non spécifique à lecture opaque.) Toutefois il faut se garder de pratiquer cette assimilation. On a vu, en effet, que l'ambiguïté lecture transparente/lecture opaque ne pouvait se manifester que lorsque le locuteur et le sujet de la phrase étaient distincts. Or, lorsqu'ils se confondent, c'est-à-dire lorsque l'énoncé est à la première personne, l'ambiguïté spécifique/non spécifique demeure; c'est le cas, par exemple, dans (14) :

7. De même, il est possible, à l'écrit, de marquer la distance entre le locuteur et la description par l'emploi de guillemets : *Elle veut épouser « l'instituteur »* et à l'oral par une intonation ou une métrique teintée d'ironie.

(14) *Je veux épouser une Suédoise.*

En revanche, il n'est pas inconcevable que l'on puisse observer des phénomènes comparables à ceux qui entrent dans la catégorie lecture opaque/lecture transparente lorsque : *a)* le syntagme indéfini est interprété comme spécifique et *b)* lorsque le locuteur n'est pas le sujet du verbe d'attitude propositionnelle. Il est alors possible que la description indéfinie appartienne soit à L, soit à S. C'est ce que l'on constate lorsque (13) est prolongée par (15) ou par (16) :

(15) *...mais elle ne connaît pas sa nationalité* (lecture transparente).

(16) *...mais en fait, c'est un Corse* (lecture opaque).

Le fait même que ces phénomènes soient cumulables montre, à l'évidence, qu'ils ne sont pas assimilables.

## 2.2. *Caractérisation*

Bien que les tentatives de caractérisation de la distinction spécifique/non spécifique aient été nombreuses, les critères invoqués sont eux, peu nombreux – ce qui ne les empêche pas de manifester une grande hétérogénéité.

### – *Critère psychologique ou pragmatique*

On estime que lorsqu'un locuteur utilise un syntagme indéfini de manière spécifique « il a un individu particulier à l'esprit », qu'il serait d'ailleurs capable d'identifier, alors que dans l'utilisation non spécifique son intention communicative ne porte sur aucun individu particulier.

### – *Critères logiques*

En premier lieu, on considère généralement que les contextes opaques constituent le lieu privilégié de la manifestation de ce type d'ambiguïté. En second lieu, on observe que l'interprétation spécifique est seule à permettre une inférence portant sur l'existence du référent. Ainsi lorsque *un Italien* est considéré comme spécifique, il est possible d'inférer :

(17) *Il y a un Italien particulier que Berthe veut épouser.*

ce qui serait impossible dans l'interprétation non spécifique. Le critère logique et le critère pragmatique peuvent d'ailleurs être associés. C'est ce que fait D. Peterson (1974) lorsqu'il propose de définir l'utilisation spécifique comme impliquant que le locuteur croit en l'existence et en l'unicité d'un référent. De manière plus générale, de nombreux auteurs voient en la présence d'une présupposition d'existence et d'unicité, l'indice caractéristique de la spécificité. Cette présupposition est absente dans l'interprétation non spécifique; c'est ce que l'on constate lorsqu'on prolonge une phrase comme (18) par (19) :

(18) *Elle veut épouser un Italien rhumatologue aux yeux verts.*

- (19) ...  $\left\{ \begin{array}{l} \text{mais il n'en existe (peut-être) pas.} \\ \text{mais il y en a des tas.} \end{array} \right\}$

– *Critères linguistiques*

Le plus fréquemment invoqué est destiné à confirmer les intuitions précédentes. Il consiste à insérer d'autres déterminants indéfinis auprès du nom afin de lever l'ambiguïté. Ainsi l'interprétation spécifique permet l'insertion de *un certain* N alors que l'interprétation non spécifique autorise *n'importe quel* N ou bien *un N quelconque* (dans son sens non évaluatif).

- (20) *Elle veut épouser*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{un certain Italien (spec.)} \\ \text{n'importe quel Italien.} \\ \text{un Italien quelconque.} \end{array} \right\}$  (non-spec.)  $\left. \vphantom{\left\{ \begin{array}{l} \text{un certain Italien (spec.)} \\ \text{n'importe quel Italien.} \\ \text{un Italien quelconque.} \end{array} \right\}} \right\}$

De même, seule l'interprétation spécifique permet de poser la question *quel N?* Celle-ci est inappropriée dans le cas non spécifique.

Le plus ancien critère est sans doute celui de L. Karttunen (1968) qui propose de considérer comme spécifique les syntagmes indéfinis qui établissent un « référent de discours », c'est-à-dire ceux qui peuvent être repris par un pronom personnel. Ainsi, dans son interprétation spécifique, (13) peut être prolongée par (21) et dans son interprétation non spécifique, par (22) :

- (21) ...*elle l'épousera l'année prochaine.*  
 (22) ...*elle en épousera un l'année prochaine.*

En outre, la reprise *l'Italien qu'elle veut épouser* n'est possible que dans le cadre d'une lecture spécifique.

Finalement, d'un point de vue comparatif, il a été constaté que certaines langues possédaient des marques morphologiques capables de rendre manifeste la distinction spécifique/non spécifique. Il s'agit de deux particules en russe (Ö. Dahl : 1970) et d'un article dit « non spécifique » en arabe marocain (D. Peterson, 1974). De même, M. L. Rivero (1975) et N. Rojas (1977) ont indiqué qu'en espagnol, lorsque le nom était accompagné d'une relative, le choix du mode du verbe permettait d'opter pour une lecture spécifique ou non spécifique<sup>8</sup>.

### 2.3 Discussion

En fait, si une phrase comme (13) (*Berthe veut épouser un Italien*) permet difficilement de mettre en doute la validité de ces divers critères, leur application conjointe devient rapidement problématique, dès que l'on s'écarte quelque peu des exemples canoniques. On devra alors se demander : *a)* s'il faut faire éclater ce phénomène en diverses sous-catégories et *b)* si malgré tout il peut recevoir une définition générale.

Commençons par remarquer qu'à l'instar de l'espagnol, le français

8. Bien qu'ayant des conceptions divergentes quant au phénomène de la spécificité, ces deux auteurs s'accordent sur ce point.

offre une possibilité de distinction entre les lectures spécifique et non spécifique grâce au choix du mode de la relative. Ainsi, alors que (23) permet (pour de nombreux locuteurs) les deux interprétations, (29) n'autorise que l'interprétation non spécifique du syntagme souligné :

- (23) *Je veux épouser une femme qui va à la pêche.*  
 (24) *Je veux épouser une femme qui aille à la pêche<sup>9</sup>.*

Si l'on peut accorder quelque crédit à ce genre de preuve, il nous faudra alors admettre qu'il convient, non seulement, de pratiquer une distinction parmi les contextes dits « opaques » mais aussi de sortir de ce carcan de l'opacité. En effet, si un contexte opaque est défini comme dépendant d'un verbe d'attitude propositionnelle l'ambiguïté relative à la spécificité devrait pouvoir se manifester aussi bien avec *vouloir, désirer, souhaiter*, etc., qu'avec *croire* ou *penser*. Et de fait, des travaux comme ceux de Fodor (1976) et Ioup (1977) proposent des exemples du genre :

- (25) *Lise croit qu'une mésange a mangé ses graines de pétunia.*

et prétendent que le syntagme indéfini (en l'occurrence *une mésange*) peut avoir un référent bien précis (i.e. la petite qui a une tête noire et une queue jaune) ou bien un individu de cette espèce, non spécifié. Or il paraît difficile d'adjoindre une relative qui comporterait un verbe au subjonctif dans ce contexte :

- (26)\* *Lise croit qu'une mésange*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{qui ait faim...} \\ \text{qui vienne sur son balcon...} \\ \text{qui veuille nuire à ses plantations...} \end{array} \right\}$

L'ambiguïté en question se manifeste d'ailleurs de manière tout à fait régulière en l'absence du verbe *croire*; si Lise prononce

- (27) *Une mésange a mangé mes graines de pétunia.*

l'interlocuteur peut se demander si elle a ou non un animal particulier en tête. En réalité, la plupart des affirmations peuvent être considérées comme dépendant du verbe *croire* dans la mesure où l'on n'atteste que ce que l'on croit (ou feint de croire).

L'interprétation non spécifique de (26) peut d'ailleurs être rendue manifeste grâce à un emploi modal du futur antérieur, comme on le voit dans (28) :

- (28) *Une mésange aura mangé mes graines de pétunia.*

Le fait même que l'événement devienne conjectural interdit toute spécification du référent de *une mésange*.

9. Ce n'est d'ailleurs pas la seule interprétation possible car en utilisant (24) il se peut fort bien que je veuille épouser une femme bien précise et que je désire en outre, que plus tard, elle aille à la pêche.



Ainsi, *réussir* indique qu'un référent antérieurement inscrit dans un monde possible trouve (ou ne trouve pas – lorsque la phrase est négative) un correspondant dans le monde réel.

A noter que cet effet peut être obtenu de diverses manières comme on le voit dans (32) où des adverbes comme *enfin*, *quand-même*, *malgré tout* impliquent recherche, hésitation, difficulté, opposition, etc.

(32) *J'ai*  $\left\{ \begin{array}{l} \textit{enfin} \\ \textit{quand-même} \\ \textit{malgré tout} \end{array} \right\}$  *épousé une femme qui aille à la pêche.*

Il en est de même pour un verbe comme *regretter* dans la mesure où il atteste un fait en même temps qu'il évoque un monde possible. Il diffère néanmoins de *réussir* en ce que le monde possible n'est pas antérieur mais contemporain à l'acte d'énonciation et que l'attitude de volition y est négative; en somme, *je regrette P* signifie : « P mais je voudrais non-P. » Ainsi (33) :

(33) *Je regrette d'avoir épousé une femme qui aille à la pêche*

correspond à (34) :

(34) *J'ai épousé une femme qui va à la pêche mais je voudrais ne pas avoir épousé une femme qui va/aille à la pêche (ou : je voudrais avoir épousé une femme qui ne va/n'aille pas à la pêche).*

Il faudra donc admettre que la non-spécificité n'est pas incompatible avec une présupposition relative à l'existence et à l'unicité d'un référent, pourvu que l'on prenne soin de faire la distinction entre monde possible et monde réel.

Enfin, on se contentera de signaler deux autres catégories de phénomènes susceptibles de provoquer des distinctions supplémentaires.

Il s'agit d'une part, d'une interprétation de :

(35) *Berthe veut épouser un Italien.*

selon laquelle *un Italien* ne correspond pas à un référent précis mais néanmoins à un certain type idéal (p. ex. un Italien beau et intelligent), il ne s'agit donc plus de n'importe quel Italien. C'est pourquoi ce genre de lecture est, en général, affecté du caractère spécifique (cf. notamment P. L. Peterson (1976) et G. Ioup (1977)).

D'autre part, certains auteurs comme A. Palacas (1976) et P. L. Peterson (1976) font remarquer qu'un syntagme indéfini peut être interprété comme spécifique sans qu'il soit, pour autant, « spécifique pour le locuteur ». Ainsi, lorsque je prononce (13), je peux avoir à l'esprit l'Italien que Berthe veut épouser ou bien, ignorant totalement quel Italien elle veut épouser, je me contente de signaler que, pour elle, il s'agit d'un individu précis. Bien entendu, cette ambiguïté disparaît lorsque le sujet est le locuteur lui-même (i.e. *Je veux épouser un Italien*) mais elle croît en fonction du nombre des enchâssements.

Dans (36) par exemple :

(36) *Paul croit que Berthe veut épouser un Italien.*

*un Italien* peut être spécifique pour Berthe seulement, pour Paul et Berthe ou pour Paul, Berthe et le locuteur.

### 3. Utilisation référentielle/utilisation attributive

Cette distinction est certainement la plus délicate à aborder, car elle a donné lieu aux interprétations les plus diverses. A l'origine, un texte : « Reference and definite descriptions » (1966), un auteur : K. Donnellan, un exemple :

(37) *L'assassin de Smith est fou.*

A partir de là, la confusion s'installe. Il n'est pas un linguiste ayant traité de cette question qui n'ait tenté de réanalyser le phénomène, de redéfinir les concepts, de les généraliser ou de les restreindre. Pour y voir clair, il convient donc de revenir au point de départ.

#### 3.1. Caractérisation

Pour Donnellan, une description définie (i.e. un syntagme ayant pour déterminant l'article défini) peut être utilisée de deux manières différentes. Ainsi lorsque je prononce (37) je peux tout simplement chercher à ce que mon interlocuteur sélectionne l'individu précis auquel j'attribue la propriété d'être fou. A cet effet, j'ai utilisé l'expression (ou la description) *l'assassin de Smith*, mais j'aurais pu tout aussi bien en utiliser une autre : si mon interlocuteur sait comme moi que l'homme qui a assassiné Smith est le frère de Marcel, un énoncé comme :

(38) *Le frère de Marcel est fou.*

remplirait exactement la même fonction. On dira, dans ces deux cas, que j'ai fait une *utilisation référentielle* de la description définie.

Imaginons maintenant une tout autre situation. Supposons que je vienne d'apprendre que l'on a retrouvé le corps de mon ami Smith blessé à mort et portant des stigmates qui témoignent d'une violence et d'une brutalité extrêmes; je ferai alors l'hypothèse que quelqu'un l'a assassiné et j'estimerai que le meurtrier ne peut être qu'un déséquilibré, ce qui m'amènera à prononcer (37). Cette fois, mon intention n'est pas tant de référer à un individu précis que de prédiquer la propriété *être fou* à *quiconque* a assassiné Smith, c'est-à-dire à l'assassin de Smith *quel qu'il soit*. C'est pourquoi, comme le précise Donnellan, dans cet emploi, « l'attribut qui exprime le fait d'être le tel et tel (*the so and so*) est tout à fait important » (p. 102) et aucune autre description ne pourrait rem-

placer *l'assassin de Smith* <sup>10</sup>. Telles sont les caractéristiques de l'*utilisation attributive*.

Mais Donnellan n'en reste pas là; il estime en effet que cette distinction peut s'appuyer sur un critère d'ordre logique. Pour en vérifier l'application, il suffit d'admettre qu'on a coutume (depuis P. F. Strawson : 1950) de considérer que la valeur de vérité d'une proposition n'est pas estimable lorsque son sujet ne renvoie à aucun référent. Ainsi, il est impossible de dire si (39) prononcée en 1981 :

(39) *Le roi de France est chauve.*

exprime une proposition vraie ou fausse, dans la mesure où il n'y a pas de roi en France. Autrement dit, la question ne se pose pas, la phrase (39) doit être considérée comme un énoncé inapproprié, elle ne constitue donc pas une véritable assertion.

Or, c'est précisément lorsque la description définie ne correspond à aucun référent que le critère de la valeur de vérité devient discriminatoire entre l'utilisation référentielle et l'utilisation attributive.

Supposons en effet que Smith ait été victime d'un commando (i.e. plus d'un individu a assassiné Smith) ou bien qu'il ait eu recours à une forme de suicide particulière (i.e. aucun individu n'a assassiné Smith), alors si je prononce (37) en utilisant le syntagme sujet de manière attributive, la proposition exprimée ne sera ni vraie ni fausse. En revanche, si je veux dire d'un individu – disons Albert – qu'il est fou, et si je pense en outre qu'il a assassiné Smith, je peux fort bien prononcer (37); la proposition exprimée sera vraie ou fausse (selon qu'Albert est fou ou non) même si Albert *n'est pas* l'assassin de Smith. J'aurai, dans ce cas utilisé la description définie de manière référentielle et il est tout à fait possible que mon interlocuteur comprenne que j'ai eu l'intention de parler d'Albert même s'il sait que Smith n'a pas été assassiné par Albert ni même par un individu et un seul. En d'autres termes, la description erronée d'un référent peut permettre à une phrase de conserver son statut d'assertion <sup>11</sup>. Nul doute que cette caractérisation puisse laisser quelques obscurités mais, à ce stade, toute tentative d'éclaircissement nous entraînerait à une sollicitation du texte originel, nuisible à la compréhension du paragraphe suivant qui, précisément, propose deux types de radicalisation de l'analyse de ce phénomène.

### 3.2. *L'auberge espagnole.*

A peine cette distinction s'était-elle hissée au rang des ambiguïtés référentielles qu'on s'est ingénié à lui faire accueillir (voir même recouvrir) les cas déjà reconnus.

10. A moins qu'il ne s'agisse d'une expression synonyme comme : *le meurtrier de Smith*.

11. Il n'est pas douteux que le succès de l'article de Donnellan repose essentiellement sur cet argument logique dans la mesure où il donne à la fois raison et tort aux deux protagonistes d'une célèbre querelle, à savoir B. Russell (1905) et Strawson (1950). Le premier estimait en effet que la proposition *le roi de France est chauve* devait, en l'absence de roi en France, être considérée comme fausse alors que le second pensait qu'il était impossible de lui affecter une valeur de vérité. Or, la distinction utilisation attributive/référentielle ne permet plus d'aborder le problème en ces termes.

### 3.2.1. *Attributivité/Référentialité = Opacité/Transparence?*

C'est tout d'abord l'ambiguïté transparence/opacité qu'on va s'efforcer d'installer à l'abri de ces nouveaux concepts. A noter que les premières suggestions (T. Patton, (1968); J. T. Heringer (1969)) paraissent relativement timides lorsqu'on les compare à celles qui leur ont succédé (J. M. Bell (1973); P. Cole (1975); Abbot (1976)); c'est pourquoi il sera à la fois plus simple et plus éclairant d'aborder le problème en évoquant la plus radicale d'entre elles, à savoir celle de P. Cole. Celui-ci estime en effet que l'ambiguïté lecture transparente/lecture opaque et l'ambiguïté utilisation référentielle/utilisation attributive peuvent être considérées comme un seul et même phénomène, et son argumentation est fondée sur le fait que s'il s'agissait de phénomènes indépendants, les phrases qui se prêtent à la première ambiguïté devraient également se prêter à la seconde, si bien qu'il serait possible de les combiner de manière à obtenir quatre lectures différentes :

- « (a) *référentielle et référentiellement transparente;*
- (b) *référentielle et référentiellement opaque;*
- (c) *attributive et référentiellement transparente;*
- (d) *attributive et référentiellement opaque (...)* »

Or c'est précisément ce qu'il conteste :

« Cependant, on ne trouve jamais de lecture référentiellement transparente lorsque la description définie est attributive. De la même manière, la lecture référentiellement opaque n'est jamais associée à l'utilisation référentielle de la description » (p. 675).

On n'aura toutefois aucune peine à vérifier qu'une partie seulement de cette affirmation est recevable, c'est-à-dire l'impossibilité de distinguer les lectures (c) et (d).

Soit donc la phrase (40) qui comporte, pour la clarté de la démonstration, l'exemple même de Donnellan :

(40) *Paul pense que l'assassin de Smith est fou.*

Plaçons-nous maintenant dans l'hypothèse où l'expression *l'assassin de Smith* est utilisée de manière attributive : on pourrait alors la gloser par *l'assassin de Smith, quel qu'il soit* ou bien *quiconque a assassiné Smith*. Si bien que le contenu même de la description définie est né d'une conjecture du genre : « il y a tout lieu de croire que Smith a été assassiné par un individu et un seul ». Or comme (40) est destinée à rapporter les croyances de Paul, cette conjecture doit normalement appartenir au monde des croyances de Paul. La seule lecture possible sera donc la lecture opaque. Cette interprétation peut d'ailleurs être rendue parfaitement explicite si le locuteur poursuit sa phrase par :

(41) *...mais moi, je crois que Smith s'est suicidé.*

On notera cependant qu'il ne s'agit là que d'un cas limite car le locuteur peut fort bien admettre la conjecture de Paul, comme on le voit avec une suite du genre :

(42) *...en effet, seul un fou a pu faire une chose pareille.*

A strictement parler, seules les interprétations du genre de celle (41) devraient être considérées comme opaques, puisqu'il est clair, alors, que le locuteur ne prend pas à sa charge la description.

En fait, ce premier type de rapprochement s'explique tout simplement par le fait que le critère de substitution d'une expression co-référentielle est mis en échec dans les deux cas. Mais les raisons en sont différentes. Lorsque je prononce : *L'assassin de Smith est fou* en utilisant le syntagme sujet de manière attributive, il m'est impossible de désigner autrement le référent en question, et si d'aventure, quelqu'un veut rapporter mes croyances, il lui est également impossible de décrire le référent autrement que moi.

Cette relation avait d'ailleurs été esquissée par J. T. Heringer (1969) :

« (...) un SN attributif dans un contexte opaque ne peut être proposé par le locuteur de la phrase si la description qu'il donne n'est pas au moins présumée dans le *monde des croyances du sujet* [souligné dans le texte] par la description que le sujet a donnée originellement ou plus précisément, si le locuteur n'admet pas qu'une telle connection existe » (p. 92). (Voir aussi, à ce propos, J. Searle (1980)).

Examinons maintenant la possibilité de distinguer, dans une même phrase, les lectures (a) et (b) (i.e. référentielle et référentiellement transparente, référentielle et référentiellement opaque). Soit donc, une fois encore, la phrase :

(40) *Paul pense que l'assassin de Smith est fou.*

Rien n'empêche dans ce cas, que l'on retrouve les trois possibilités évoquées antérieurement à propos de l'ambiguïté transparence/opacité.

Ainsi, le syntagme *l'assassin de Smith*, utilisé de manière référentielle, est normalement produit par le locuteur pour permettre à l'interlocuteur de sélectionner un référent. Deux situations peuvent se présenter : la description fait partie, à la fois du monde des croyances de Paul et de celui du locuteur, autrement dit, Paul ne refuserait pas qu'Albert par exemple, fût appelé *l'assassin de Smith* ( $D \in U \cap U'$ ). Toutefois, la description qui, rappelons-le, doit être choisie en fonction de la connaissance que le locuteur peut avoir des croyances ou du savoir de l'interlocuteur, peut s'appuyer sur une proposition qui n'appartiendrait pas au monde des croyances de Paul, ainsi, L en serait le seul responsable. On se trouve donc dans la situation où  $D \in U \wedge D \notin U'$  (*lecture transparente*); (40) peut alors être poursuivie par :

(42) *...mais il ne sait pas qu'il a assassiné Smith.*

Il s'agirait donc là de la lecture que Cole appelle « référentielle et référentiellement transparente » : (a).

Venons-en à la situation où  $D \in U \wedge D \notin U$ , qui devrait entraîner une lecture référentielle et référentiellement opaque (possibilité exclue par Cole). Cette fois, la description sera construite à partir d'une proposition appartenant à l'univers des croyances de Paul mais pas à celui du locuteur. Autrement dit, le locuteur devrait la tenir pour fausse. En fait, rien ne s'oppose à ce que (40) puisse recevoir cette lecture. C'est ce qui apparaît nettement lorsque la phrase est poursuivie par :

(44) ... *C'est vrai qu'il est fou, mais il n'a pas assassiné Smith.*

Mais il va de soi, que la plupart du temps, ce prolongement ne sera pas indispensable : un locuteur qui prononce (40) dans ce sens estime, en effet, que son interlocuteur dispose des connaissances nécessaires pour comprendre que le sujet fait une description fautive du référent en question.

On ne peut donc pas souscrire sans réserve à la thèse de Cole. Certes, on a vu que l'utilisation attributive s'accompagnait parfois d'une lecture opaque (i.e. lorsque L ne partage pas le point de vue de S quant à la description utilisée), ce qui permet à Cole d'affirmer à juste titre que :

« L'attributivité explique l'opacité de certains contextes » (p. 675).

Mais on a également vu que l'opacité (i.e. la lecture opaque) pouvait tout aussi bien apparaître lorsque la description était utilisée de manière référentielle. L'utilisation attributive représente donc une condition suffisante à la manifestation de l'opacité mais pas une condition nécessaire.

### 3.2.2. *Attributif/Référentiel = non spécifique/spécifique?*

Comme on pouvait s'y attendre, l'ambiguïté spécifique/non spécifique n'a pas échappé à la mainmise de la distinction référentiel/attributif. Heringer (1969), B. Hall-Partee (1972) et A. Palacas (1976) dans une moindre mesure – ont en effet proposé de considérer la première comme une sous-espèce de la seconde. Le but de l'opération est simple et riche de promesses : la distinction référentiel/attributif acquiert ainsi le statut d'une généralité qui transcende l'opposition entre syntagmes définis et syntagmes indéfinis. A l'utilisation référentielle d'un syntagme défini correspondra donc l'interprétation spécifique d'un syntagme indéfini et à l'utilisation attributive d'un syntagme défini, l'interprétation non spécifique d'un syntagme indéfini.

Cette interprétation peut paraître relativement plausible. En effet, d'une part, lorsque *l'assassin de Smith* dans (37) est considéré comme référentiel (à savoir *le fils de Jules*) et *un Italien* dans (45) comme spécifique (à savoir Gino) :

(37) *L'assassin de Smith est fou.*

(45) *Berthe veut épouser un Italien.*

Le locuteur a bien à l'esprit un individu unique auquel il a l'intention de référer et d'autre part, lorsque ces syntagmes sont interprétés, respectivement, de manière attributive et non spécifique, il s'agit de *quiconque a assassiné Smith, l'assassin de Smith quel qu'il soit et quiconque est Italien, un Italien quel qu'il soit*.

Certes, dira-t-on, dans ce dernier cas, la présupposition d'existence et d'unicité est nécessairement présente en ce qui concerne *l'assassin*, et elle est absente en ce qui concerne *un Italien* (P. L. Peterson s'appuie sur cet argument pour refuser tout rapprochement de ce genre). Mais, pourrait-on répondre, ce n'est là qu'un effet de l'opposition entre syntagmes définis et indéfinis puisque les premiers comportent de manière systématique une présupposition d'existence et d'unicité, tel est d'ailleurs l'un des bénéfices de cette généralisation. (Ce qui explique aussi, sans doute, qu'il est impossible de poursuivre (37) par l'expression *n'importe lequel*.)

A l'appui également de ce point de vue, on notera que l'utilisation attributive (= non spécifique) interdit toute substitution par une expression autre que synonymique, qu'il s'agisse du syntagme défini ou du syntagme indéfini.

On en vient alors progressivement à une nouvelle caractérisation de cette opposition devenue unique. Hall-Partee estime, en effet, que la notion d'attributivité a pour effet de privilégier le contenu sémantique du syntagme dans sa relation avec le reste de la proposition :

« Dans l'utilisation non référentielle ou attributive d'un syntagme nominal, le propos n'est pas de nommer un objet particulier mais de donner des caractéristiques descriptives qui sont sémantiquement significatives en tant qu'elles participent au contenu de la phrase » (p. 419).

En outre, le caractère discriminatoire de la présence d'une présupposition d'existence et d'unicité disparaît, car, comme l'observe Hall-Partee, un syntagme indéfini peut être interprété comme non spécifique (= attributif) même lorsque l'existence et l'unicité d'un référent est attestée.

Malheureusement, loin de venir étayer la thèse d'une assimilation entre les deux types d'ambiguïté, cette nouvelle caractérisation ne pourra que nous amener à l'abandonner.

Hall-Partee remarque en effet, que dans une phrase comme (46), le syntagme souligné ne peut être interprété que comme non référentiel :

(46) *Puisque je tiens cela d'un médecin, je suis porté à la prendre au sérieux.*

Alors même que l'existence du référent ne peut être mise en doute, ce sont les compétences particulières liées au domaine médical qui deviennent pertinentes.

Ces observations ne sont certainement pas discutables et l'on retrouve là un phénomène qui avait été décrit dans la grammaire traditionnelle comme une utilisation particulière de l'article indéfini permettant un effet de mise en valeur des « caractères fonciers, typiques de l'objet nommé » (Grévisse : 1969, p. 270). Grévisse citait notamment :

- (47) – *Quoi Seigneur! Sans l'ouïr, UNE mère?* (Rac., Brit., III, 6).  
 (48) *Retourne à ton échoppe : UN savetier critiquer mes tableaux!*

Reste à savoir maintenant si ce phénomène (tel qu'il est décrit ici) est comparable, voire assimilable à celui de la non-spécificité. La réponse ne peut être que négative. Il suffit, pour le montrer, que l'« effet » d'attributivité puisse s'obtenir aussi bien avec un syntagme interprété de manière spécifique qu'avec un syntagme interprété de manière non spécifique. En fait, rien ne s'y oppose. Ainsi, comme on l'a vu, dans une phrase comme :

(49) *Berthe veut épouser un médecin.*

*un médecin* peut être interprété comme spécifique (quelqu'un qui est médecin) ou comme non spécifique (quelqu'un qui soit médecin). Supposons maintenant que cette phrase apparaisse dans le contexte suivant :

(50) *Berthe est très préoccupée par sa santé,*  
 { *d'ailleurs*  
*n'oublions pas qu'* } *elle veut épouser un médecin.*  
 { *en tout cas*

Il ne fait pas de doute que le contenu descriptif de *un médecin* joue ici un rôle essentiel. Or ce rôle est maintenu, même si Berthe n'a aucun individu particulier à l'esprit, c'est-à-dire si elle veut que son futur époux *soit* médecin. En d'autres termes, ce que H. Partee appelle « utilisation attributive » constitue un procédé qui peut venir *s'ajouter* à une interprétation non spécifique; il est donc exclu de considérer que ces deux notions représentent un seul et même phénomène.

Ce type d'observation exclut du même coup qu'une interprétation non spécifique puisse se manifester en dehors d'un contexte opaque ou, comme on l'a vu, en dehors du champ d'un verbe créant un monde possible. Ainsi, L. Karttunen (1968) estimait que dans (51) :

(51) *J'ai parlé à un logicien.*

le syntagme souligné pouvait être utilisé pour référer à un individu précis (par exemple Carnap) ou bien pour indiquer le type de personne à qui j'ai parlé. (Opposition spec./non spec.) Or, il ne s'agit ni plus ni moins que de la distinction qu'on vient d'évoquer. Dans les deux cas, *un logicien* est spécifique. Reste à savoir maintenant si l'on peut qualifier la seconde interprétation d'attributive? Si oui, il s'agirait d'une extension de la distinction de Donnellan aux syntagmes indéfinis (qu'ils soient ou non spécifiques). Bien que plausible (G. Kleiber : 1979), il faudrait, pour lui conserver toute sa pertinence, admettre que certains syntagmes indéfinis ont une fonction référentielle et une grande partie de l'opposition entre *défini* et *indéfini* serait perdue.

Disons, pour conclure cette section, que la plupart des tentatives d'assimilation des divers types d'ambiguïtés référentielles sont sous-ten-

dues par des exigences de formalisation. Le postulat est le suivant : toute phrase ambiguë doit comporter deux structures sous-jacentes différentes, qu'on exprime en général en termes de *formes logiques*. Or, comme la logique dont on dispose (i.e. la logique des prédicats) ne permet d'expliquer ces ambiguïtés que par une variation de champ des opérateurs, c'est-à-dire par une variation dans l'ordre linéaire, une seule alternative est possible : tel opérateur précède ou suit tel autre. On ne pouvait donc, dans cette perspective, que représenter un seul type d'ambiguïté, d'où la nécessité évidente de procéder aux diverses assimilations que l'on vient d'évoquer (ces tentatives sont systématiques chez B. Abbott (1976); (1979)); un point de vue opposé est soutenu notamment par G. Ioup (1977) et R. Jackendoff (1980).

### 3.3. La distinction attributif/référentiel

*Ce qu'il en reste.*

Après avoir vu qu'il était impossible d'assimiler la distinction attributif/référentiel aux autres types d'ambiguïtés référentielles, on va tenter maintenant d'en estimer la portée exacte. Ce sera là une tâche particulièrement délicate dans la mesure où nombreux sont les linguistes qui s'accordent à reconnaître que le texte de Donnellan est pour le moins allusif, équivoque, voire même peu cohérent. Sont contestés tantôt la description du phénomène, les concepts utilisés, les critères retenus, l'exemple proposé etc. Ce genre de jugement apparaît sans détour chez D. Peterson (1974), G. Nunberg et C. Pan (1975), T. Reinhardt (1975), G. Kleiber (1977), J. Searle (1980).

Le malentendu le plus fréquent concerne principalement les conditions mêmes de l'utilisation d'un syntagme de manière attributive ou de manière référentielle. Ainsi, Donnellan oppose nettement le cas où le locuteur déduit d'un événement (Smith a été assassiné) l'existence d'un individu unique (l'assassin de Smith) qu'il ne peut, *en la circonstance*, que considérer comme fou (utilisation attributive), du cas où il utilise l'expression *l'assassin de Smith* de manière contingente (i.e. il aurait pu en utiliser une autre) dans le seul but de référer à un individu (Albert par exemple) pour indiquer qu'il s'agit d'un fou, sans que les raisons de ce jugement soient nécessairement en relation avec un assassinat.

On ne peut manquer d'être frappé, au vu de cette présentation, par le fait qu'elle tend à superposer deux types de critères. En effet, dans le premier cas, il se trouve que le référent n'est pas directement connu, il est simplement l'objet d'une croyance (ou d'une présupposition) qui lui confère existence et unicité. C'est pourquoi, semble-t-il, il ne peut être désigné que par l'expression qui permet d'inférer son existence (quelqu'un a assassiné Smith → l'assassin de Smith); d'autre part, il ne fait aucun doute que le jugement proposé (i.e. il est fou) repose sur le fait même qu'« il » a assassiné Smith (de manière odieuse, comme le précise Donnellan). Rien de semblable dans le second cas, puisque l'expression utilisée est uniquement destinée à référer à un individu connu par ailleurs, d'où son caractère fortuit : elle ne peut dépendre que de l'idée que le locuteur peut se faire des connaissances qu'il estime être partagées par son inter-

locuteur. Ainsi se dégagent deux couples d'opposition, d'une part : référent connu/référent inconnu, d'autre part : rôle déterminant de la description dans le jugement émis / absence de ce rôle de la description.

L'origine de cette confusion est facile à repérer, elle tient une fois encore à une application abusive du critère de la substitution d'expressions co-référentielles : l'utilisation attributive interdit la substitution parce que (a) le locuteur ne dispose pas d'autres connaissances sur le référent et (b) une autre description ôterait au jugement exprimé l'essentiel de sa pertinence : confusion d'ailleurs renforcée par la glose que propose Donnellan : le fait que l'on puisse adjoindre à la description *l'assassin de Smith*, l'expression *quel qu'il soit* lorsqu'elle est utilisée de manière attributive, peut recevoir les deux types de justification : ou bien on indique par là qu'on ignore l'identité du référent, ou bien on signale que ce n'est pas son identité qui compte, mais bel et bien le *fait* qu'il a assassiné Smith.

Reste à savoir maintenant si ces deux critères s'impliquent mutuellement, c'est-à-dire si la présence de l'un entraîne la présence de l'autre et inversement.

Quelques exemples vont nous montrer qu'il n'en est rien. Supposons que je considère mon collègue Smith comme ayant un très mauvais caractère. Je pourrais ainsi communiquer à un autre collègue :

(52) *La femme de Smith a bien de la patience.*

Il s'agirait donc d'une utilisation attributive. Or ce jugement peut être totalement indépendant du fait que je connaisse ou non M<sup>me</sup> Smith. Je peux simplement supposer son existence (Smith porte une alliance) ou même attester de son existence (Smith m'a montré son livret de famille) ou bien l'avoir rencontrée, ou bien encore l'avoir connue depuis son enfance. Remarquons d'ailleurs que malgré le caractère particulier de l'exemple qu'il a choisi, Donnellan admet qu'il est possible de parler d'un référent connu en utilisant une description de manière attributive. En revanche il estime que lorsque le référent n'est pas connu, seule l'utilisation attributive est possible.

Cette attitude peut paraître plausible dans la mesure où il semble que lorsque la description d'un individu ne peut être construite qu'à partir de l'événement qui fonde son existence, on ne peut lui prédiquer que des propriétés en rapport avec cet événement, et donc accorder un rôle essentiel à l'expression utilisée, ce qui caractérise l'attributivité. Ce n'est pourtant pas nécessairement le cas.

Reprenons donc l'exemple de Donnellan et supposons, comme lui, que le locuteur ait découvert le corps de Smith odieusement meurtri, il est bien certain que s'il prononce :

(37) *L'assassin de Smith est fou.*

il fait une utilisation attributive. Mais rien ne lui interdit d'ajouter un peu plus tard :

(53) *L'assassin de Smith est introuvable.*

Il ne peut s'agir que d'un emploi référentiel. (L'emploi attributif, dans ce cas, devrait requérir des circonstances quelque peu rocambolesques du genre : Smith avait le pouvoir de rendre invisibles les individus qui s'approchaient de lui.)

Il convient donc, non seulement, de dissocier nettement les deux types de critères invoqués par Donnellan, mais aussi de nier toute pertinence à la distinction connu/non connu. J. Lawler (1977) indique d'ailleurs que pour que cette distinction puisse être binaire, il faudrait fixer un seuil au-delà duquel la quantité d'information relative à un individu serait telle qu'il pourrait être considéré comme connu. Ce phénomène, toujours selon Lawler, ne serait autre que celui de l'*identification* qui viendrait se superposer au processus normal de la référence. Toutefois, un tel point de vue laisse entièrement dans l'ombre la spécificité de l'emploi attributif tel qu'on a pu le voir à l'œuvre. Mais avant d'aborder ce point, un dernier mot sur le critère connu/non connu.

Il semble que le recours de Donnellan à cette distinction ne soit pas tout à fait innocent. En effet, souvenons-nous du rôle essentiel que joue l'estimation de la valeur de vérité quand il s'agit d'opposer l'utilisation attributive à l'utilisation référentielle d'une description définie. Dans le premier cas, nous dit-il, en l'absence de référent, la proposition est inévaluable; dans le second elle peut être vraie ou fausse puisque même une description erronée peut constituer un acte de référence. Or, on voit mal comment un référent *connu* pourrait ne pas exister. Si bien que le problème de l'absence d'un référent ne peut se poser que lorsqu'il est inconnu, c'est-à-dire lorsque le locuteur a inféré son existence à partir d'un événement : Smith a été assassiné → l'assassin de Smith. Ainsi, ce n'est que lorsque la prémisse est fausse (par exemple, Smith s'est suicidé) que la proposition peut être dite ni vraie ni fausse.

Par conséquent, l'abandon du critère connu/non connu nous amène également à abandonner le critère de la valeur de vérité.

Reste cette autre propriété – difficile à cerner – qui concerne le rôle sémantique de la description utilisée dans le jugement proposé par la phrase. Ce rôle apparaît nettement dans le dialogue suivant, qui a, en outre, le mérite de montrer que l'alternative emploi attributif / emploi référentiel constitue une véritable source d'ambiguïté. Soient deux locuteurs A et B :

(54) A : *La femme de Smith a de la patience.*

B : *Ah bon, tu la connais?*

A : *Un peu, mais je ne disais cela que parce qu'elle EST la femme de Smith.*

Il ne fait pas de doute ici, que B s'est mépris sur l'utilisation de l'expression *la femme de Smith* par A, et en le lui signalant, A met en évidence l'une des caractéristiques essentielles de l'emploi attributif, à savoir que c'est *le fait même* d'être la femme de Smith qui permet au

locuteur de prédiquer la propriété *avoir de la patience* au référent en question.

A noter qu'il existe une expression qui permet au locuteur d'éviter le malentendu; s'il prononce :

(55) *La femme de Smith, en tant que telle, a de la patience.*

il indique clairement qu'il fait une utilisation attributive de la description.

L'opposition entre les deux types d'utilisation, ainsi que le fonctionnement de l'emploi attributif apparaît encore plus nettement dans l'exemple suivant :

(56) *La femme de Smith a de la patience, d'ailleurs pour être la femme de Smith, il faut avoir de la patience.*

Il s'agit là d'un double jugement de la forme *P d'ailleurs Q*. O. Ducrot (1980) a montré que dans les constructions de ce genre, les deux jugements doivent être considérés comme « complets, séparables l'un de l'autre », et sémantiquement indépendants (p. 198).

On remarquera en outre que la phrase introduite par *d'ailleurs* rend explicite le type de raisonnement qui caractérise l'emploi attributif de la description; en effet les quatre énoncés de (57) peuvent être considérés comme relativement équivalents :

(57) *Pour être la femme de Smith il faut avoir de la patience.*  
*Le fait d'être la femme de Smith fait qu'elle a de la patience.*  
*La femme de Smith, en tant que telle, a de la patience.*  
*Elle a de la patience parce qu'elle est la femme de Smith.*

Si bien que le premier jugement de (56) ne peut que faire appel à une utilisation *référentielle* de la description. Ainsi, le locuteur qui prononce (56) établit d'abord un fait : *la femme de Smith a de la patience*, (je l'ai constaté, c'est son caractère etc.) puis un second fait : *d'ailleurs, pour être...* qui renforce le premier en indiquant certaines des raisons qui font qu'elle a de la patience. Le fait que ces deux types d'emploi puissent coexister dans un énoncé de ce genre (« ...dans les structures *P d'ailleurs Q* la présentation de *Q* apparaît comme non prévue au moment de celle de *P* » O. Ducrot, *ibid.*, p. 207) milite clairement en faveur de leur autonomie.

Par ailleurs, la structure même du jugement introduit par *d'ailleurs* permet de mieux cerner la spécificité de l'emploi attributif. En effet celui-ci est du type *Pour X, il faut Y*, autrement dit *Y* représente la condition nécessaire de *X*, ce qui équivaut donc à l'implication  $X \rightarrow Y$ . Implication d'un genre particulier, qui pourrait se formuler ainsi : le fait qu'un référent *a* ait la propriété contenue dans *D* implique *P* (*a*) (où *D* est une description et *P* un prédicat).

En fait, cette caractérisation doit permettre, en outre, de distinguer

divers types d'emplois dits « attributifs » car elle n'est pas toujours applicable (de manière stricte) à l'ensemble des exemples qui ont été proposés pour illustrer ce phénomène. A commencer par celui de Donnellan : rappelons, en effet, que celui-ci avait pris soin de préciser que l'énoncé *L'assassin de Smith est fou* (avec une utilisation attributive de la description) émanait d'un locuteur qui avait découvert le corps de Smith odieusement meurtri. Or, on ne pourra pas dire, dans ce cas, que c'est *le fait même* d'avoir assassiné Smith qui implique la folie, mais plutôt le fait de l'avoir assassiné *d'une certaine manière*. Autrement dit, le lien entre la description D et les raisons qui amènent le locuteur à utiliser le prédicat P est indirect. Dans le même ordre d'idée, l'assassin de Smith aurait pu tout aussi bien être considéré comme fou parce que :

- (58) *Il a exécuté Smith devant les caméras de télévision, à la pleine lune, etc. Smith ne lui voulait que du bien. Smith avait un chat noir, etc.*

Si bien que l'expression *l'assassin de Smith* ne contient pas, *en elle-même*, le type d'implication que l'on a reconnu comme étant la caractéristique de l'emploi attributif : elle renvoie à des connaissances supposées partagées par le locuteur et l'interlocuteur quant à l'événement qui a permis de construire la description. Cet écart apparaît clairement lorsque l'on complète l'énoncé par une phrase du genre *d'ailleurs Q* :

- (59) *L'assassin de Smith est fou, d'ailleurs pour avoir assassiné Smith il faut être fou. (Attributif stricto sensu.)*  
 (60) *L'assassin de Smith est fou, d'ailleurs pour avoir mutilé ainsi son corps, il faut être fou (attributif indirect).*

Toutefois, si l'on admet que le lien entre la description et la prédication peut être plus ou moins indirect, on peut, du même coup, être amené à pratiquer une extension de l'ambiguïté attributif/référentiel à d'autres types de description. Au détour des articles de J. M. Bell (1973) et de P. L. Peterson (1976) on note la même suggestion selon laquelle il n'est pas inconcevable qu'un syntagme constitué par un nom propre puisse être utilisé de manière attributive – bien qu'aucun exemple ne soit proposé. C'est, *a priori*, peu plausible dans la mesure où un nom propre ne véhicule aucune signification, donc ne peut en aucun cas constituer une propriété à partir de laquelle établir un raisonnement. Mais une phrase comme :

- (61) *Linda Smith a de la patience, d'ailleurs pour être Linda Smith, il faut avoir de la patience.*

n'est pas nécessairement absurde car l'expression *pour être Linda Smith* peut très bien être utilisée par le locuteur pour faire valoir que le référent porte le nom de Smith et qu'il s'agit donc de son épouse. A la limite, son seul prénom peut être suffisant lorsqu'il est admis par le locuteur et

l'interlocuteur que le référent en question est défini de manière privilégiée dans cette situation par la propriété : « être la femme de Smith ». S'agirait-il alors d'un véritable emploi attributif? On préférera laisser ici, la question ouverte.

Autres cas problématiques, les exemples du genre de (62) signalés par G. Kleiber (1979).

(62) *A Paris, le député est progressiste, mais en province le maire est conservateur.*

Il est certain que cette phrase accepte l'interprétation selon laquelle *le député* et *le maire* sont une seule et même personne : il s'agit du député en tant que tel et du maire en tant que tel. Toutefois, ces emplois n'autorisent pas les paraphrases du type *pour X, il faut Y*, mais plutôt *lorsqu'il est X, il est Y* autrement dit, le lien entre la description et le prédicat perd ce caractère de nécessité qu'on avait pu repérer dans les cas précédents.

G. Kleiber propose également d'étendre la distinction attributif/référentiel aux emplois génériques. Et de fait, l'ambiguïté est manifeste dans une phrase comme :

(63) *Le meilleur ami de l'homme est obéissant.*

Dans la mesure où la description peut renvoyer simplement à la classe « chien » ou bien permettre d'indiquer que c'est en tant qu'il est le meilleur ami de l'homme que le chien est obéissant<sup>12</sup>.

On retrouve ainsi la relation causale qui fonde l'emploi attributif. Encore faut-il, bien entendu, que la description utilisée soit l'expression d'une propriété sur laquelle il est possible de construire une inférence. Ainsi (64) s'accommode parfaitement d'une utilisation attributive du sujet, alors que (65) semble l'exclure :

(64) *Le quadrupède (en tant que tel) a quatre pattes.*

(65) *Le chien (en tant que tel) a quatre pattes.*

On n'approfondira pas ces questions ici, dans la mesure où les syntagmes génériques ne sont pas – au sens de Vendler (1968) – des expressions *singulières* (c'est-à-dire qui renvoient à un référent unique). A noter d'ailleurs, que dans (64) et (65) l'article *un* peut fort bien remplacer l'article *le* sans que le raisonnement en soit sensiblement affecté.

On ne saurait toutefois avoir une vision réaliste de ce phénomène sans dénoncer une illusion systématiquement entretenue par la plupart des travaux qui l'ont abordé. Tout se passe, en effet, comme si une description définie, quelle qu'elle soit, pouvait être le siège d'une ambiguïté du type emploi attributif/référentiel. En fait, les remarques de

12. Il faudra donc rejeter l'hypothèse de G. Nunberg et C. Pan (1976) selon laquelle tout syntagme générique est utilisé de manière attributive.

G. Kleiber à ce sujet vont nous amener à apporter de sérieux amendements à cette généralisation implicite.

Il est tout d'abord un rôle syntaxico-sémantique qui exclut, par définition, l'emploi référentiel, c'est la fonction prédicative. Ainsi, il ne saurait être question de déceler la moindre ambiguïté dans :

(66) *Marcel est l'assassin de Smith.*

Par ailleurs, il faudra admettre que, même en dehors de cette position, seuls certains types de descriptions sont susceptibles de faire naître une ambiguïté. On voit mal, en effet, comment utiliser des descriptions comme (67)-(69) de manière attributive :

(67) *le fauteuil du salon*

(68) *la main de Paul*

(69) *le journal d'hier*

Si l'on ajoute à cela que la plupart des exemples proposés dans la littérature font appel à des descriptions qui correspondent à des individus humains, on pourra être amené à souscrire à l'hypothèse de Kleiber selon laquelle ne sont concernées que les descriptions « qui peuvent avoir pour référent particulier un être ou un objet auquel on attribue généralement un nom propre » (1979; p. 423), c'est-à-dire, en fait, des expressions qui permettent de poser des questions du genre :

(70) *Qui est*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{l'assassin de Smith?} \\ \text{la femme de Smith?} \\ \dots \end{array} \right\}$

et ce, pour la simple raison qu'elles peuvent entrer dans des structures du type : Nom Propre être le tel et tel. Il est, en effet, impossible d'utiliser (67)-(69) de cette manière <sup>13</sup> :

(71) ? *Qu'est-ce qui est*  $\left\{ \begin{array}{l} \text{le fauteuil du salon?} \\ \text{la main de Paul?} \\ \text{le journal d'hier?} \end{array} \right\}$

On conclura donc en faisant valoir que la portée de cette ambiguïté est singulièrement limitée, ce qui prouve – s'il en était encore besoin – que toute tentative de généralisation par assimilation aux autres types d'ambiguïtés référentielles ne peut qu'être vouée à l'échec.

13. On remarquera toutefois qu'il n'est pas nécessaire qu'une description définie puisse figurer *en tant que telle* dans une structure prédicative, elle peut très bien être construite à partir d'un attribut ou d'une propriété figurant dans le prédicat. Si l'on admet en effet, que des phrases comme *le député est progressiste mais le maire est conservateur* permettent un emploi attributif des descriptions définies il faudra reconnaître que celles-ci sont formées sur la base de phrases comme : *X est député, X est maire, X est bon vivant*, etc. et non *X est le député, le maire, le bon vivant*. Autrement dit, la présence de l'article défini s'explique, ici par le fait qu'un individu possède un ensemble de propriétés et que le choix de l'une l'oppose à toutes les autres, comme c'est le cas dans tout ensemble d'objets hétérogènes (sur cet aspect du fonctionnement de l'article défini, voir Galmiche (1979)).

## BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT (B.), 1976, « In defense of Certain Scopes », *Papers from the 12th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, Illinois, pp. 1-12.
- 1979, « Remarks on “Belief Contexts” », *Linguistic Inquiry* 10, pp. 143-149.
- BELL (J. M.), 1973, « What is Referential Opacity? », *Journal of Philosophical Logic* 2, pp. 155-180.
- COLE (P.), 1975, « Referential Opacity, Attributiveness, and the Performative Hypothesis », *Papers from the 11th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, Illinois, pp. 672-686.
- DAHL (Ö.), 1970, « Some Notes on Indefinites », *Language* 46, pp. 33-41.
- DONNELLAN (K. S.), 1966, « Reference and Definite Descriptions », *Philosophical Review* 75, in Jakobovits L. A. and Steinberg, 1971, *Semantics: An Interdisciplinary Reader in Philosophy, Linguistics, and Psychology*, Cambridge, University Press, pp. 100-114.
- DUCROT (O.), 1980, « Les mots du discours », Minuit, Paris.
- FODOR (J. D.) 1976, « The Linguistic Description of Opaque Contexts », Indiana University Club, Bloomington, Indiana.
- FORNEL (M. de), 1980, « Attributivité, discours rapporté et espaces référentiels », *Semantikos*, vol 4, n° 2, pp. 55-77.
- FREGE (C.), 1982, « Sens et Dénotation » in *Écrits Logiques et Philosophiques*, Paris, Le Seuil, pp. 102-126.
- GALMICHE (M.), 1977, « Quantificateurs, Référence et Théorie Transformationnelle », *Langages* 48, pp. 3-49.
- 1979, « Quelques remarques sur l'exploitation linguistique de la notion de description définie », *LINX* n° 1, Bulletin du Centre de Recherches linguistiques de Paris-X-Nanterre, pp. 1-78.
- HALL-PARTEE (B.), 1972, « Opacity, Coreference, and Pronouns », in Davidson, D. and Harman, G., *Semantics of Natural Language*, D. Reidel, Dordrecht, Pays-Bas, pp. 415-441.
- HERINGER (J. T.), 1969, « Indefinite Noun Phrases and Referential Opacity », *Papers from the 5th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, Illinois, pp. 89-97.
- IOUP (C.), 1977, « Specificity and the Interpretation of Quantifiers », *Linguistics and Philosophy* 1, pp. 234-245.
- JACKENDOFF (R.), 1980, « Belief-Contexts Revisited », *Linguistic Inquiry*, vol. 11, n° 2, pp. 395-413.
- KARTTUNEN (L.), 1968, « What do Referential Indices Refer to? » *Indian University Linguistic Club*.
- KEENAN (E.), 1972, « On Semantically Based Grammar », *Linguistic Inquiry*, vol. 3, pp. 413-461.
- KLEIBER (G.), 1979, « Problèmes de référence : Descriptions définies et noms propres », Thèse de Doctorat d'État, Université de Strasbourg, parue en 1981, Klincksieck.
- 1979, « A propos de l'ambiguïté Transparence/Opacité », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, Strasbourg, pp. 233-250.
- LAWLER (J.), 1977, « Quelques problèmes de Référence », *Langages* 48, pp. 100-119.
- MCCAWLEY (J. D.), 1970, « Where do Noun Phrases come from? », in Jacobs R. A. and Rosenbaum P. S., *Reading in English Transformational Grammar*, Ginn & Co, pp. 166-183.
- MARTIN (R.) (à paraître), « La Logique du sens », PUF.
- NUNBERG (G.), PAN (C.), 1975, « Inferring Quantification in Generic Sentences », *Papers from the 11th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, Illinois.
- PALACAS (A.), 1976, « Specificness in Generative Grammar », in A. Festschrift for W. A. Lehman, pp. 187-208.
- PATTON (T.), 1968, « Referential Opacity and the Referential Attributive Distinction », Linguistic Institute of the University of Illinois.
- PETERSON (D.), 1974, « Noun Phrase Specificity », Ph. D., University of Michigan.
- PETERSON (P. L.), 1976, « On Specific Reference », *Semantikos*, vol. 1, n° 3, pp. 63-82.
- QUINE (W. O.), 1960, « Word and Object », MIT Press.
- 1961, « From a Logical Point of View », Harper, New York.
- RECANATI (F.), 1979, « La transparence et l'énonciation », Le Seuil, Paris.
- REINHART (T.), 1975, « On certain ambiguities and uncertain scope », *Papers from the 11th Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, Illinois, pp. 451-466.
- RIVERO (M. L.), 1975, « Referential Properties of Spanish Noun Phrases », *Language* 51, pp. 32-48.
- ROJAS (N.), 1977, « Referentiality in Spanish Noun Phrases », *Language* 53, pp. 61-69.
- RUSSELL (B.), 1905, « On Denoting » in *Logic and Knowledge*, New York, McMillan, 1956.
- SEARLE (J. R.), 1979, « Expression and Meaning », Cambridge, University Press.
- STRAWSON (P.), 1950, « On Referring », in *Philosophy and Ordinary Language*, Urbana, 1963.
- VENDLER (Z.), 1967, « Singular Terms », in *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press, pp. 33-69.